

ENGIE GREEN FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 281 408 000 euros
Siège social : 1 place Samuel de Champlain 92400 - COURBEVOIE
478 826 753 RCS NANTERRE

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 18 DECEMBRE 2025**

Monsieur Alexandre COSQUER,

Président de la société ENGIE GREEN FRANCE

Vu les statuts et les dispositions des articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce,

Après avoir pris connaissance :

- De la décision de l'associé unique de la Société en date du 16 décembre 2025 :
 - décidant d'augmenter le capital social en numéraire d'une somme de 74 432 416€ (soixante-quatorze millions quatre cent trente-deux mille quatre cent seize euros) pour le porter de 281 408 000€ (deux cent quatre-vingt-un millions quatre cent huit mille euros) à 355 840 416€ (trois cent cinquante-cinq millions huit cent quarante mille quatre cent seize euros) par l'élévation de la valeur nominale des 14 070 400 (quatorze millions soixante-dix mille quatre cent) actions existantes de la Société, pour porter celle-ci de 20€ (vingt euros) à 25,29€ (vingt-cinq euros et vingt-neuf centimes) ;
 - conférant tous pouvoirs au Président ou au Directeur Général de la Société aux fins notamment de recevoir toute souscription et versements correspondants, constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital, mettre à jour les statuts de la Société et procéder aux formalités de publicité et de dépôt consécutives,
- Du certificat du dépositaire de la banque SG COURTOIS, 11 boulevard Sarraill CS 29006 – 34061 MONTPELLIER CEDEX 2 en date de ce jour attestant du versement au titre de l'augmentation de capital d'une somme de 74 432 416 euros sur le compte capital n° FR76 3000 3043 7500 0430 2231 875 ouvert au nom de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- 1- Constatation de l'augmentation du capital social en numéraire de 74 432 416€ par l'élévation de la valeur nominale unitaire des actions
- 2- Modification corrélative des statuts de la Société
- 3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION : Constatation de l'augmentation du capital social en numéraire de 74 432 416€ par l'élévation de la valeur nominale unitaire des actions

Le Président constate :

- Que la somme de 74 432 416€ (soixante-quatorze millions quatre cent trente-deux mille quatre cent seize euros) correspondant au montant de la libération en espèces de l'augmentation de capital a été déposée auprès de la banque SOCIETE GENERALE, ainsi que l'atteste le certificat délivré ce jour, et annexé aux présentes ;
- Que l'augmentation de capital est ainsi régulièrement et définitivement réalisée.

DEUXIEME DECISION : Modification corrélative des statuts de la Société

Le Président,

Décide, en conséquence de ce qui précède et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions de l'associé unique en date du 16 décembre 2025,

De mettre à jour les statuts de la Société :

- L'article 6 est complété par la mention suivante :

ARTICLE 6 – APPORTS

« Le 18 Décembre 2025, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de 74 432 416 euros à la suite d'un apport en numéraire réalisé par l'associé unique. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

- L'article 7 est modifié comme suit :

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Le capital social de la Société est fixé à la somme de 355 840 416 (trois cent cinquante-cinq millions huit cent quarante mille quatre cent seize) euros, divisé en quatorze millions soixante-dix mille quatre cent (14 070 400) actions de vingt-cinq euros et vingt-neuf centimes(25,29 €) chacune, toutes de même catégorie, chacune intégralement libérées et attribuées comme suit :

*ENGIE GREEN HOLDING.....14 070 400 actions
Total égal au nombre d'actions composant le capital social 14 070 400 actions »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes et particulièrement au Journal Spécial des Sociétés - 10 Boulevard Haussmann - 75009 PARIS, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

* * *

De tout ce que dessus, le Président a dressé et signé le présent procès-verbal.

Alexandre COSQUER

Président

DocuSigned by:
 Alexandre Cosquer
EDCC18822169411...

Annexe
Certificat du dépositaire



Certificat de Dépôt de fonds

Société par actions simplifiée dénommée ENGIE GREEN FRANCE

Capital social de deux cent quatre-vingt-un millions quatre-cent-huit mille euros (281 408 000 EUR)

1 Place Samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE

Numéro d'identification unique : 478 826 753

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, Société Anonyme au capital de 958 618 482.50 euros, dont le siège social est situé à PARIS 9ème, 29 Boulevard Haussmann, ayant pour numéro unique d'identification 552 120 222 R.C.S. Paris, certifie :

- avoir reçu en dépôt la somme de soixante-quatorze millions quatre-cent-trente-deux mille quatre-cent-seize euros (74 432 416 EUR), représentant la totalité du(des) versement(s) en numéraire effectué(s) par le souscripteur de l'augmentation de capital de soixante-quatorze millions quatre-cent-trente-deux mille quatre-cent-seize euros (74 432 416 décidée par l'associé unique le 16/12/2025 de la société susvisée.
- qu'il résulte du bulletin de souscription qui lui a été présenté, que la valeur nominale de 14 070 400 actions est augmentée pour être portée de vingt euros (20 EUR) à vingt-cinq euros et vingt-neuf centimes (25.29€) chacune.

Fait à Montpellier, le 18/12/2025

Fabien ROBERT

Chargé d'Affaires Entreprise

SG COURTOIS
Centre d'Affaires Régional Golfe du Lion
Place de la Comédie
34000 MONTPELLIER